

> La pêche responsable

La gestion des sous-quotas de pêche

Les TAC étant répartis entre les Etats membres puis au sein de chaque état par le biais de sous-quotas, la première mission de *Les Pêcheurs de Bretagne* est de gérer ses sous-quotas.

L'organisation élabore des plans de campagne de pêche et assure la gestion des quantités

à pêcher par période, par groupe de bateaux. En organisant une répartition équitable entre les bateaux de pêche, l'organisation professionnelle est ainsi garante du respect des quotas de pêche.

Les organisations de producteurs gèrent les sous-quotas

Au début de chaque année, *Les Pêcheurs de Bretagne*, comme les autres organisations de producteurs, se voit attribuer un sous-quota par espèce qu'elle gère pour le compte de ses adhérents.

L'organisation s'efforce ainsi d'adapter tout au long de l'année la production aux quotas soit en limitant les captures par navire soit en réduisant les sorties en mer.



La définition des Totaux admissibles de captures (TAC)

Les TAC et les quotas sont décidés à Bruxelles : La définition des Totaux admissibles de captures consiste à déterminer les quantités maximales de poissons qui « peuvent être prélevées par unité de temps sur une espèce particulière évoluant dans une zone précise et pendant une période donnée ». Ces TAC sont proposés par la Commission, qui se repose sur les avis du Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP) et du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM-lien en anglais) concernant l'état des stocks concernés, avant d'être adoptés par le Conseil des ministres de la pêche.

Les TAC et quotas de l'année sont décidés lors du conseil des ministres européens de la pêche de décembre de l'année précédente. Les TAC sont fixés une fois par an pour la plupart des stocks et tous les deux ans pour les espèces d'eau profonde.

Pour en savoir plus sur l'évaluation des stocks par ifremer :

<http://wwz.ifremer.fr/peche/Le-role-de-l-Ifremer/Expertises/Recommandations/Avis-biologiques>

www.pecheursdebretagne.eu

